



Resolution remise à l'ordre du jour.

Par **chak1977**, le **05/03/2019** à **01:21**

Chère(e) Maître,

Lors d'une précédente AG de 2009, j'ai mis à l'ordre du jour une demande de retrait de 4 anciennes cuves à carburant en sous sol (dont la neutralité ne nous à pas été prouvé lors de l'achat des lots) afin de créer 4 places de parking. Celle ci à été acceptée et j'avais donc obtenu l'autorisation du syndic des copropriétaires avec quelques conditions (préavis de travaux, assurance).

il ya 2 semaines, j'ai envoyé une lettre en AR au syndic afin de lui notifier le préavis de début des travaux, celui ci à jugé qu'il fallait redemander l'autorisation en prochaine AG alors qu'elle était déjà acquise en 2009 .

Je vous sollicite donc afin de connaître quels sont les différents recours que je peux utiliser contre cette décision que je trouve abusif et injuste.

Dans cette attente, je vous transmet mes sincères salutations distinguées.

Mr Mahyaoui